

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 27 août 2024 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile pour 2024

NOR : IOMV2410680A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le montant des dotations régionales limitatives, destinées au financement des frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'État, est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 août 2024.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice de l'asile,
E. ADEVAH-POEUF

ANNEXE

RÉGION	MONTANT
Auvergne-Rhône-Alpes	50 902 439
Bourgogne-Franche-Comté	26 356 960
Bretagne	20 465 128
Centre-Val de Loire	20 621 410
Grand Est	45 868 767
Hauts-de-France	23 450 115
Ile-de-France	47 280 978
Normandie	21 004 301
Nouvelle-Aquitaine	39 641 277
Occitanie	38 281 276
Pays de la Loire	24 161 198
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27 228 076
Total	385 261 925